



Le lundi 1 août 2011

Chers membres du personnel,

Tel qu'indiqué dans la lettre datée du 19 juillet, en raison de la construction du tunnel souterrain de la rue Légaré, il a fallu procéder à la fermeture d'une portion du terrain de stationnement de la rue Légaré. Cette lettre faisait également mention de la délocalisation de l'espace de stationnement de certains membres du personnel vers un terrain hors site. Ce processus comprend deux phases. Les employés touchés par la première phase stationnent depuis le début de juillet dans un terrain hors site.

Veillez noter que vous pourriez être touché par la deuxième vague d'employés, dont l'espace de stationnement sera délocalisé vers un terrain hors site. Les membres du personnel affectés par ce changement seront avisés sous peu.

La sélection des employés à déplacer se fait en fonction des critères établis par le comité du stationnement de l'HGJ, formé de représentants de nombreux services incluant les soins infirmiers, la médecine, les ressources humaines, les syndicats, les finances, les services techniques et la sécurité.

Soulignons que, avant de demander à un employé de se déplacer, nous prenons en considérations des critères bien spécifiques :

- Les besoins des employés handicapés
- Les horaires de changement de quarts de travail
- Le rôle du personnel dans les soins cruciaux aux patients.

Si vous ne répondez pas aux critères cités ci-dessus, votre espace de stationnement sera délocalisé.

Actuellement, il reste 500 places de stationnement sur le site. La priorité est donnée au personnel assurant les soins de première ligne selon le rôle qu'ils ont à jouer dans les soins cruciaux aux patients.

Le comité du stationnement veut s'assurer que ces critères sont respectés pour toutes les personnes qui stationnent à l'HGJ, que ce soit sur les lieux ou aux alentours, et ce, sans égard au poste occupé par chacun à l'hôpital (y compris les directeurs et la haute direction). Le comité reconnaît qu'il y a eu des lacunes dans le passé, mais il voit à corriger la situation.

Les membres du personnel qui ont été, ou seront, relocalisés à la stationnement Bedford sera alloué un mois gratuit de stationnement. Aussi, les tarifs de stationnement seront ajustés pour refléter la baisse des frais mensuels de ce lot.

Vous trouverez un horaire et une carte indiquant l'emplacement du terrain de stationnement Bedford à jgh.ca/now. Le service de navette fonctionne de 4 h 30 à 24 h 30. Une navette additionnelle a aussi été ajoutée durant les heures d'affluence pour répondre aux besoins des utilisateurs entre 7 h à 10 h et 14 h à 18 h.

Le comité du stationnement continue de chercher des solutions de rechange, y compris la possibilité d'utiliser des terrains de stationnement et des services de navette de l'Ouest-de-l'Île et de la Rive-Sud.

Si vous avez des questions concernant le stationnement, veuillez contacter le poste 2084.

Le comité du stationnement de l'HGJ